

/ ) E C R E T N° 79/526 /SGG Du 28/09/79

portant nomination de Monsieur  
KOSSO Elie Joseph Dieudonné en  
qualité de Directeur Administra-  
tif à Lina-Congo.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 8 juillet 1979;  
Vu le décret 79-154 du 4.4.79, portant nomination du Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement;  
Vu le décret 79-155 du 4.4.79 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres;  
Vu la loi 16-66 du 22.6.1966 portant création de Lina-Congo;  
Le Conseil de Cabinet entendu;

D E C R E T E

ARTICLE 1ER - Monsieur KOSSO Elie Joseph Dieudonné, Administrateur  
du Travail précédemment en service à la Direction Générale du Travail  
et de la Fonction Publique (M.T.J.) est nommé Directeur Administratif  
de Lina-Congo.

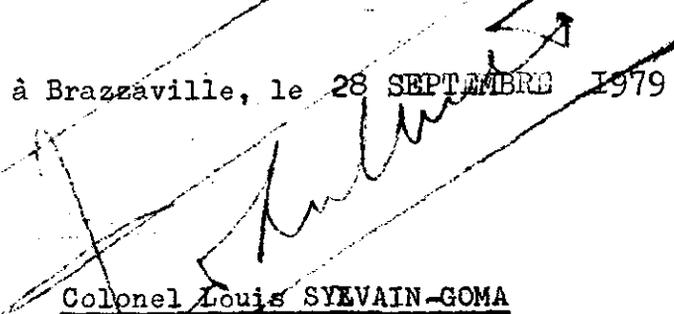
.../...

ARTICLE 2- La rémunération de l'intéressé sera prise en charge par Lina-Congo qui est en outre redevable envers le Trésor de l'Etat congolais de la contribution de ses droits à pension.

ARTICLE 3- Le présent décret qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires prendra effet à compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 28 SEPTEMBRE 1979

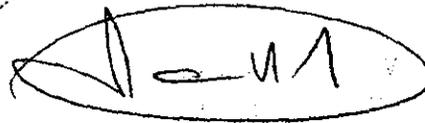
Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

  
Colonel Louis SYEVAIN-GOMA

Pour le Ministre des  
Transports et de l'Aviation  
Civile,

Le Ministre des Finances,

Le Ministre de l'Aménagement  
du Territoire,



Henri LOPES

  
MOUNDELE-NGOLLO

Le Ministre du Travail et de la  
Justice, Garde des Sceaux,

  
Victor TAMBA-TAMBA

